



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Conclusions de la COMMISSION BULOT Manche Ouest

15 Novembre 2018 - Blainville SMEL

Etaient présents

Membres de la commission :

OC Roland QUARANTE
OC Didier LEGUELINEL
OC David ALEXANDRE
OC Johan LEGUELINEL
OC Martin LEGUELINEL
NO Laurent BLONDEL
NO Sébastien BLONDEL
NO Jacky DUVAL
NO Pascal GROULT
OC Fabien GUILLOT
OC Olivier HEDOUIN
OC Manuel JUAN
OC Nathalie LECOULLARD
NO Adrien TEXIER
OC SAM David

Autres participants

Adeline DENIZOT NFM
Véronique LEGRAND CRPM BN
ML COCHARD Ifremer
L. HEGRON MACE SMEL
Gh HERVIEU CRPM AOC

Excusés : Patrick BERTOT

Absents : M. DELACOUR S. MARAIS C. ORANGE



Ordre du jour :

1. Groupe de travail coquillages Baie de Granville
2. Attribution des licences BULOT Manche Ouest 2019
3. Calendrier de pêche de déc 2018, reprise de janvier et févriers 2019,
4. Dates des réunions
5. Questions diverses

1. Retour sur le GT Coquillages

Un groupe de travail coquillages s'est mis en place pour présenter les travaux scientifiques de Normandie Jersey et Bretagne préalablement aux discussions et décisions que pourrait prendre le Comité Conjoint de Gestion de la Baie de Granville. Ce groupe de travail s'est tenu le 2 juillet à Jersey, étaient présents scientifiques et pêcheurs Normands Bretons et Jersiais. Le principe est de tenter de mettre en place des méthodes d'observations comparables pour aboutir à des mesures communes. Les espèces concernées : Bulot et Coquille St Jacques

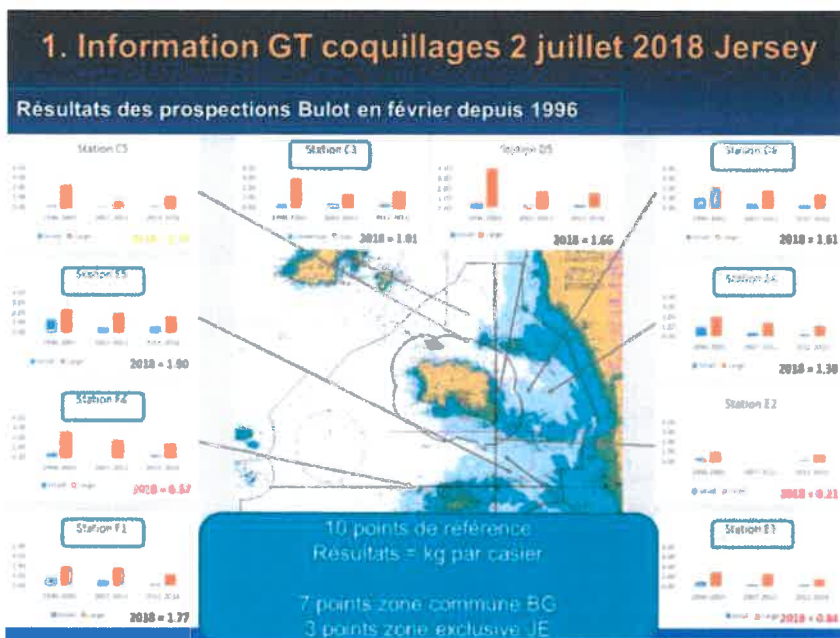
Les suivis de Jersey sur le bulot se déroulent en février sur 10 stations autour de Jersey. Les résultats ont été présentés sous forme d'une évolution de la tendance de la CPUE pour chaque station.

Evolution CPUE depuis 1996

7 points BG (cadre bleu) dont 2 sont en rouge en 2018

3 points JE
dont 2 sont en rouge en 2018

Pour le moment les méthodes de suivi du stock mises en place JE et NO ne permettent pas de comparer les résultats des 2 régions.



C'est pourquoi, un test spécifique sur les casiers sera effectué en même temps que Jersey en Janvier ou Février. Il est noté que le type et la quantité d'appâts a toute son importance, des informations seront recueillies également sur ce point.

Sinon, la référence mensuelle qui reflète bien la pêche professionnelle est le mois de mars.

1. Information GT coquillages 2 juillet 2018 Jersey

- Vers un test spécifique casiers
- 2 Filières mixte 4 casiers Noirs / 4 casiers Jaunes

2. Attribution des licences BULOT Manche Ouest 2019

• Règles d'attribution des licences BULOT

Objectifs : vu la forte pression sur la ressource, un rééquilibrage de l'effort de pêche est nécessaire.

Critères d'attribution : les demandes de renouvellement en premier puis les nouvelles demandes avec des critères d'éligibilité (-12 m, pêche aux casiers) et de classement. Le nombre de licences non renouvelées conditionnent le nombre de places disponibles pour les nouvelles demandes.

• Demandes de Renouvellements des licences : 65 demandes

Les projets antérieurs : David SAM s'est installé en février 2018 avec CHEZ WAM au titre de la 1^o installation.

Il est rappelé que les demandes de renouvellement de licence sans navire est limité à 1 an.

3 licences ne sont pas renouvelées : Karol Lecouillard, Steven Pacary et JM Testi.

• Le contingent de licences Bulot MW

Le plan de réduction du contingent entamé depuis 2008 prévoit 2 licences réattribuables sur les 3 rendues disponibles. Pour 2018, le contingent de licences était de 68. La première licence rendue

disponible sera attribuée à un projet en diversification, la 2° supprimée pour baisse de l'effort de pêche, la 3° à un projet en 1° installation. **Le contingent de 2019 passera à 67.**

- **Examen des nouvelles demandes de licences BULOT : 36 Nouvelles demandes recevables**
36 nouvelles demandes dont : 15 demandes en 1^{ère} installation, 18 demandes en diversification, 3 projets autres.

Le nouveau titulaire de la licence BULOT Manche Ouest au titre de la diversification est : **Romain DAVODET - 37 ans Carteret (CAP NORD).**

Le nouveau titulaire de la licence BULOT Manche Ouest au titre de la 1° installation est : **Laurent DUVAL – 30 ans CARTERET.**

- **Refus de licences bulot (ordre alphabétique) :** la liste n'est pas lue en commission mais figure ci-dessous :
ANDREANI Olivier, BLANCHARD Fabrice, CARDIN Maxime, CHRISTY Aurélien, DELALONDE Thomas, DURAND Dauphin, ESCOFFIER Loïc (2), GUENON Grégory, GUENON Jeremy, HARDEL Florent, LAFFAITEUR Emilien, LECONTE Pierrick, LECOURTOIS Alexandre, LEFEUVRE Jérôme, LEGUELINEL Johann, LEPROVOST Arnaud, LEVEE Guillaume, MAHE Patrice, MARIE Jérôme, MARAIS Théo, MARTIN Thomas, MOUCHEL Damien, NAVET David, ORANGE Alexis, ST LO David, THEVENIN Mickael, THOMAS William, TOURNAILLE Guillaume, TRIQUET Antonin, VILLARD Jonathan, YVERT Baptiste.
Incomplet : GUENON Baptiste

3. CALENDRIER de pêche de décembre 2018 et janvier 2019

- **Période de NOEL :**
Proposition du calendrier de pêche de décembre :
 - Ouverture du L17 au D23 inclus décembre 2018 (vote à 8 voix pour, 5 contre, 1 abstention)
 - Fermeture de la pêche les L24 et D25 décembre
 - Ouverture du Me26 au D30 décembre (dernier jour de pêche et de débarque)
 - Fermeture Lundi 31 décembre.

⇒ **Conclusion : la pêche du bulot sera fermée les 24, 25 et 31 décembre. Dernier jour de pêche le dimanche 30 décembre.**

- **Reprise de la Pêche du bulot en janvier**
La fermeture de la pêche prend effet du 30 décembre 24 h au 27 janvier 24h.
La reprise de l'activité par la pose des casiers débutera le **vendredi 25 janvier 2019**
La 1° débarque le **lundi 28 janvier 2019** (vote à l'unanimité pas d'abstention).

- **Aménagement des Jours fériés de 2019 :** ce point sera discuté à la réunion de janvier

4. Le cumul des quotas bulot et CSJ dans la même journée est-il un bon principe ?

S'il s'agit de cumul d'activité en dehors des règles, cela relève du contrôle de la réglementation, mais cela ne remet pas en cause le fait de faire les différents métiers.
Johan : les CSJ et les bulots sont soumis à des quotas ce qui n'est pas le cas des crustacés
Didier : on peut réfléchir à de nouvelles propositions pour la commission de janvier.

Informations autres : Roland Quarante souhaite informer les bulotiers que lors de la dernière commission CRUSTACES, il a été évoqué la demande de limiter la pression de pêche des bulotiers sur les crustacés.

En effet, les pêcheurs de crustacés sont très inquiets de la disparition du tourteau et cette inquiétude est partagée par tous les pêcheurs de la Manche. Et le problème identifié vient d'une dérive de certains bulotiers sur les pratiques de pêche du bulot en utilisant les crustacés comme appât dans des quantités plus en plus importantes (notamment tourteau et araignée) fraîchement pêchés. Les pêcheurs de crustacés cherchent une solution dans un but de rééquilibrer les choses.

Fabien GUILLOT dénonce le fait que certains pêcheurs s'autorisent à utiliser bien plus de casiers à seiches qu'il n'est autorisé.

Conclusion : Didier Leguelinel souhaite réfléchir à une globalisation du nombre de matériel mais c'est compliqué, organiser une réunion avec les 2 commissions, se pencher sur le contingent de licences.

5. Dates des prochaines réunions

- La prochaine commission BULOT se réunira le **vendredi 1^{er} février 2019** à Blainville à 16.30 h. Les nouveaux titulaires de la licence Bulot seront invités à participer obligatoirement à cette réunion d'information
- La réunion de l'audit BULOT sur l'écolabel MSC aura lieu le **lundi 25 février 2019** à Granville

le 15 novembre 2018

Didier LEGUELINEL et Roland QUARANTE
Co-présidents de la commission bulot

